

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables

BILAN DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

Document annexé à la délibération n° DCM20231211-7
du conseil du municipal en date du 11 décembre 2023

Le maire,

La secrétaire de séance,

Nathalie DUPONT

Nathalie POTTIER



Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes ont pour mission d'identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil de tout type d'installation d'énergies renouvelables avant la fin de l'année 2023. Afin de mener une planification énergétique en accord avec les possibilités et projets des territoires, les habitants ont été invités à s'exprimer sur la proposition de zones d'accélération des Energies Renouvelables sur le territoire de LAIGNE EN BELIN.

Un dossier d'information sur les zones d'accélération des énergies renouvelables envisagées par la Commune a été consultable non seulement en mairie mais aussi sur le site Internet et le totem de la mairie du 25 novembre au 9 décembre 2023 et un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

L'information du public relative à cette période de concertation a été diffusée sur le site Internet de la mairie, sur le totem, sur le panneau lumineux, par voie d'affichage et dans la presse.

Bilan de la concertation du public :

- Nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre : 0
- Nombre de personnes et de contribution reçues par courrier : 0
- Nombre de personnes et de contribution reçues par voie électronique (messagerie de la mairie) : 0

À LAIGNE EN BELIN, le 11 décembre 2023

Nathalie DUPONT,
Maire de LAIGNE EN BELIN

